

Communiqué de presse 25 janvier 2013

les climats candidats !



Les climats du vignoble de Bourgogne : un calendrier bousculé

L'UNESCO a ses raisons que le cœur des Bourguignons ne connaît pas. La France vient de retenir les candidatures de la Grotte Chauvet et des Volcans d'Auvergne, pour être présentées à la 38^{ème} session du Comité du Patrimoine mondial en juillet 2014.

La Bourgogne, pour sa part, forte de ses 50 000 soutiens, regarde déjà vers janvier 2014 pour une inscription en 2015.

Retour sur les raisons de ce choix.

Les règles du jeu changent

En janvier 2012, retenus par l'Etat français, les climats du vignoble de Bourgogne et la Grotte Chauvet ont vu l'examen de leur dossier repoussé d'un an par le Centre du Patrimoine mondial, désireux de compléments. Mais au printemps 2012, les règles du jeu changent dans le processus de désignation des candidatures nationales en lice pour le Patrimoine mondial.

Face à une certaine « surreprésentation » des biens culturels en Europe, l'Unesco introduit une règle visant à ce que chaque Etat ne puisse présenter qu'un bien culturel et qu'un bien naturel par an, exception faite pour les paysages culturels.

Des combinaisons impossibles

C'est à l'aune de cette nouvelle règle que la France a dû arbitrer en janvier 2013, entre quatre excellents dossiers. La Grotte Chauvet et les climats de Bourgogne appartiennent à la catégorie des sites culturels, les Volcans d'Auvergne à celle des sites naturels et les paysages de Champagne à celle des paysages culturels.

Seules les combinaisons suivantes pouvaient fonctionner pour les climats de Bourgogne : être associés aux Volcans d'Auvergne ou à la Champagne.

Le choix s'est finalement porté sur la Grotte Chauvet et les Volcans d'Auvergne.

Les raisons de ce choix

Les sites naturels appartiennent à une catégorie sous-représentée sur la liste de l'Unesco. En retenant les volcans d'Auvergne, la France satisfaisait à la demande internationale. Quant à la Grotte Chauvet, elle appartient déjà, dans l'imaginaire collectif, au Patrimoine de l'humanité.

Un site naturel, un site culturel : voilà qui répond parfaitement aux exigences croissantes de l'Unesco.

Quel horizon pour les climats ?

Le dossier de candidature reste déposé au Centre du Patrimoine mondial.

Il devrait être transmis par la France en janvier 2014, pour un examen par le Comité du Patrimoine mondial en juillet 2015, et ce « en raison des atouts qui doivent lui permettre d'accéder à l'inscription sur la liste du Patrimoine de l'humanité », ont déclaré Mme Filippetti, Ministre de la Culture et Mme Batho, Ministre de l'Ecologie.

Ce délai va permettre la réalisation des nombreuses actions contenues dans le plan de gestion et permettre de densifier le dossier avant la venue de l'expert international.

Un engouement unique : 50 000 soutiens

Le projet de classement des « climats du vignoble de Bourgogne » au Patrimoine mondial de l'Unesco bénéficie d'un véritable plébiscite populaire et suscite « une forte adhésion dans les territoires concernés, grâce à la mobilisation des équipes-projet », ont souligné les deux ministres en charge des dossiers.

Dans l'attente de cette nouvelle échéance, la candidature des climats de Bourgogne a franchi, fin 2012, un cap symbolique : celui de rassembler, en son sein, le soutien de 50 000 personnes, vignerons, élus, chefs d'entreprises, citoyens.

Depuis 2008, de nombreuses animations et conférences ont permis de mobiliser largement, bien au-delà de la Bourgogne. Bernard Pivot, Président du Comité de soutien de la candidature des climats du vignoble de Bourgogne, rappelle volontiers l'importance de cet enthousiasme : « si la candidature n'était portée que par des experts, des hommes politiques et des viticulteurs, on pourrait penser qu'elle est l'émanation d'une élite privilégiée, tandis qu'il faut absolument qu'il y ait une adhésion populaire ».

Le programme d'actions pour 2013 entretiendra l'engouement populaire, tout en portant le message de la Valeur Universelle Exceptionnelle : édition d'un livret pour le jeune public en janvier, participation à la semaine du développement durable en avril, organisation de la semaine des climats en mai, sortie d'un ouvrage présentant le site et ses caractéristiques en octobre....

Plus motivés que jamais, c'est de tout cœur que les Bourguignons souhaitent bonne chance aux dossiers de la Grotte Chauvet et des Volcans d'Auvergne !

Le dossier de la Bourgogne se caractérise par :

- Sa qualité culturelle remarquable
- Son plan de gestion coordonné et efficace
- Une mobilisation locale impressionnante
- Un soutien politique déterminé, s'appuyant sur celui du monde de la culture
- Une importance économique primordiale

Les étapes du processus pour un classement au Patrimoine mondial de l'Unesco

1 Faire acte de candidature

➔ 2007

2 Figurer sur la Liste indicative des biens français

présélectionnés (environ 20) par les Ministères de la Culture et de l'Environnement

➔ confirmé en avril 2009

3 Constituer le dossier de candidature

➔ 2009-2012

4 Etre sélectionné par la France

(un ou deux dossier(s) par an)

➔ janvier 2014 ?

5 Visite de l'expert ICOMOS sur le territoire

➔ automne 2014 ?

6 Avis de l'expert ICOMOS pour une inscription sur la Liste du Patrimoine mondial

➔ juin 2015

7 Etre inscrit sur la Liste du Patrimoine mondial

(Environ 30 biens inscrits par an)

➔ juillet 2015

Contact Association pour l'inscription des climats du vignoble de Bourgogne au Patrimoine mondial

Krystel LEPRESLE - Tél : 03 80 20 10 40 - Fax : 03 80 25 04 90 - contact@climats-bourgogne.com